



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 7 avril 2022 (18h30)
HÔTEL DE VILLE - SALLE MONTGOLFIER**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	24
Votants	:	31
Convocation et affichage	:	01/04/2022
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Juanita GARDIER

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPAHNET, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Jérôme DOZANCE, Michel SEVENIER, Eric PLAGNAT, Claudie COSTE, Catherine MICHALON, Maryanne BOURDIN, Assia BAIBEN-MEZGUELID, Lokman ÜNLÜ, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Jérémie FRAYSSE, Romain EVRARD, Gracinda HERNANDEZ, Danielle MAGAND, Juanita GARDIER, Simon PLENET, Antoine MARTINEZ, François CHAUVIN, Frédéric GONDRAND.

Pouvoirs : Michel HENRY-BLANC (pouvoir à Antoinette SCHERER), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Patrick SAIGNE), Jamal NAJI (pouvoir à Pascal PAILHA), Sophal LIM (pouvoir à Claudie COSTE), Catherine MOINE (pouvoir à Juanita GARDIER), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Gracinda HERNANDEZ), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Eric PLAGNAT).

Etaient absents et excusés : Aurélien HERRERO, Véronique NEE.

CM-2022-80 - ESPACES PUBLICS - ESPACES PUBLICS - CŒUR DE VILLE HISTORIQUE - DISSIMULATION DES RÉSEAUX SECS - RUE SAINT-MICHEL (TRANCHE 2) - APPROBATION DE LA CONVENTION D'ORGANISATION TEMPORAIRE DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE L'ARDÈCHE (SDE 07)

Rapporteur : Madame Edith MANTELIN

Dans la perspective des travaux de requalification des espaces publics du secteur Malleva Saint-Michel, entre la place Saint-Michel et la corniche René Cassin, inscrits dans le programme de rénovation urbaine PNRQAD Cœur de ville historique, la Commune d'Annonay souhaite confier au Syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche (SDE07) l'organisation de la maîtrise d'ouvrage temporaire (MOT) pour la dissimulation des réseaux secs.

Pour la partie relative à l'éclairage public, en lien avec le transfert de la compétence au SDE07, aucun conventionnement n'est nécessaire. Toutefois, s'agissant de l'enfouissement des réseaux de télécommunication, il est nécessaire de conclure une convention d'organisation temporaire précisant la maîtrise d'ouvrage du SDE07.

La présente délibération concerne la rue Saint-Michel (section entre la rue Malleva et la corniche René Cassin), aux abords immédiats de l'îlot Malleva.

Le montant estimatif des travaux (partie télécommunication) est de 7 559,34 € HT à la charge de la Commune.

VU la convention PNRQAD du Cœur de ville historique d'Annonay du 30 janvier 2012, prolongée par avenant le 20 juillet 2018,

VU le projet de convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage – relatif au dossier n°21/0278 – entre la commune d'Annonay et le Syndicat d'énergies de l'Ardèche, et son annexe financière, ci-joints,

VU l'avis favorable de la commission générale du 31 mars 2022

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire portant sur la dissimulation des réseaux de télécommunication de la rue Saint-Michel (section entre la rue Malleval et la corniche René Cassin), entre la Commune d'Annonay et le Syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche (SDE07).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention dont le projet est annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 08/04/22
Affiché le : 08/04/22
Transmis en sous-préfecture le : 11/04/22
Identifiant télétransmission : 007-210700100-20220407-32241A-CC-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET